

“ Les propositions que dans une occasion récente j'étais chargé par l'ordre du roi de vous faire au sujet des finances, vous ont été communiquées de la manière la plus franche et la plus droite ; rien n'a été ni caché, ni déguisé, et je crois même que j'aurais été justifié si j'avais rendu ces propositions plus à votre goût que je ne l'ai fait. Mais je pensais que tout ce qui pourrait, même pour un seul instant, porter le caractère de ruse ou de manœuvre dans une occasion aussi grave, était au-dessous de la dignité du gouvernement de sa majesté, et une injustice au caractère franc et loyal du peuple canadien.

“ Ce que je demande donc pour répondre à cette conduite franche de ma part, c'est un procédé correspondant de celle de la chambre d'assemblée.

“ Dois-je comprendre que la requête dont je viens d'entendre la lecture, confient la totalité de ce dont la chambre d'assemblée a à se plaindre jusqu'à ce jour ? Ou bien dois-je comprendre qu'il reste quelque chose en arrière, quelque grief ou doléance qui n'a pas encore atteint sa maturité, et qu'on se dispose à mettre en avant dans un temps à venir, lorsqu'on se sera débarrassé de celles qu'on produit dans ce moment ? C'est ce que je voudrais savoir : — c'est, Messieurs, ce dont je vous supplie avec instance de m'informer au nom du Roi notre Souverain, qui est la sincérité même, et au nom du brave et honnête Peuple Canadien, qui a tant de droit à attendre la bonne foi de toutes parts. Si donc quelque plainte égarée, quelque grief, pour peu important qu'il soit en lui-même, a pu être laissé de côté, lors de l'adoption de la requête par la chambre, je vous supplie, Messieurs, de reprendre cette requête, afin de suppléer à ce qui y manque, de sorte que par là le roi ainsi que le peuple se trouvent en état d'appercevoir d'un seul coup d'œil toute l'étendue de vos plaintes et de vos demandes.

“ Soit qu'il soit répondu à cet appel à votre candeur, par une déclaration ultérieure que votre requête contient et porte la totalité de vos plaintes et griefs, ou bien que vous gardiez le silence, je considèrerais également que je suis en possession pleine et distincte de la totalité de vos plaintes et griefs jusqu'à la période actuelle ; et votre requête sera accompagnée d'une assurance de ma part à cet effet, et de mes vœux les plus fervents qu'elle puisse produire des mesures calculées à ramener l'harmonie la plus parfaite dans cette terre favorisée, où je crois fermement que se trouve une plus grande portion de bonheur et de prospérité que parmi aucun peuple de l'univers.”

Son Excellence a donné la réponse suivante à l'adresse de la chambre d'assemblée demandant la suspension du procureur-général :